



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'AUDE

Partage d'actu



11 avril 2023

Conseil d'administration du 05 avril 2023

La Chambre régionale des comptes a rendu son rapport !

Lancé en janvier 2022, la Chambre régionale des comptes a fini le contrôle de l'examen des comptes et de la gestion de l'établissement. Son rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration qui a adopté un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées.

Le CDG 11 étend son dispositif de déontologie aux élus

La loi prévoit à présent que **tout élu local puisse consulter un référent déontologue** chargé de lui apporter tout conseil utile.

Le CDG 11 **met en place un référent déontologue de l'élu local**, par le biais d'une convention avec l'AMA. Les élus adhérents à l'AMA pourront bénéficier de cet accompagnement inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités affiliées au CDG 11 et dans la contribution des collectivités non-affiliées adhérentes au socle commun.

Les ressources du CDG 11

• Adoption du compte administratif 2022 et du budget 2023

Les membres du conseil d'administration ont adopté les traditionnels documents budgétaires (CA et compte de gestion, affectation de résultat, BP), dont les éléments suivent la pleine trajectoire de ceux présentés lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

Des éléments financiers qui poursuivent donc les priorités fixées par les membres et conseil d'administration et le Président :

- Décliner le projet d'établissement en préservant les équilibres du CDG 11,
- Ne pas impacter plus les finances des collectivités et établissements publics, déjà largement grevées par tous ces éléments de contexte.



• **Marchés**

Le conseil d'administration a validé le lancement d'un groupement de commande avec différents Centres de gestion pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de la protection sociale complémentaire prévoyance (effet 01/01/2025) et santé (effet au 01/01/2026). Le Président a également fait un point d'information sur les marchés publics en cours : la refonte de la salle serveur, le gardiennage de la maison des collectivités et la location des copieurs à Carcassonne et Narbonne.

• **Ressources humaines interne**

Le tableau des effectifs a été actualisé et une convention avec le CDG de l'Ariège a été validée pour la mise en œuvre de la médecine professionnelle pour les agents du CDG 11.

• **Convention de mutualisation du droit syndical**

Le conseil d'administration du centre de gestion a validé le **renouvellement des conventions de mutualisation du droit syndical** à destination de nos établissements affiliés volontaires et de nos collectivités non affiliées. L'objectif de ces conventions mises en place depuis 2017 est de permettre aux organisations syndicales qui n'ont pas pu utiliser la totalité de leurs décharges syndicales, de **reporter à la seule année suivante les crédits non utilisés** en désignant comme bénéficiaires des agents relevant les collectivités ou établissements signataires. Ainsi, cela permet de **faciliter l'utilisation par les organisations syndicales des crédits de temps** auxquels elles ont légalement droit.

• **Subvention aux organisations syndicales**

Comme après chaque élection professionnelle, le **Centre de gestion a procédé au calcul des subventions dues aux organisations syndicales**. En effet, le CDG ne pouvant fournir un bureau à chaque OS représentée au Comité Social Territorial départemental, une subvention doit être accordée à celles-ci couvrant les frais de location d'un bureau et permettant l'équipement en matériel informatique, outils de télécommunication, en mobilier et fournitures.

• **Protocole syndical**

Un projet de protocole syndical a été élaboré par les services du CDG et sera présenté prochainement aux organisations syndicales représentatives du département. Ce dernier reprend les dispositions en matière de subventions (voir article ci-dessus) et **entérine les calculs des droits syndicaux** (décharges d'activité de service et d'autorisations d'absence). Il précise également les **aides matérielles et techniques accordées aux organisations syndicales par le CDG** en matière de prêt de salles, d'information et de conseil. Le conseil d'administration a validé ce projet de protocole.